

## Communiqué de presse

*Pour diffusion immédiate*

---

### Les Villes de Rosemère et de Blainville concluent une entente sur la protection incendie

---

**Rosemère, le 7 mars 2016** – Les Villes de Rosemère et de Blainville ont ratifié une entente sur la protection incendie de 20 ans, selon laquelle Rosemère fait désormais partie du territoire de desserte du Service de sécurité incendie de Blainville. Cette entente est en vigueur immédiatement et respecte toutes les normes et lois applicables en protection incendie au Québec, incluant le schéma de couverture de risques en incendie. En cas d'urgence, les citoyens continuent de composer le 911 afin d'obtenir l'aide des pompiers.

Cette entente entre les deux municipalités assure la présence de pompiers en caserne 24 heures par jour, sept jours par semaine. Ainsi, le temps de réponse des pompiers et la sécurité des citoyens en sont améliorés. Il est à noter que le Service de sécurité incendie de Rosemère opérait, pour sa part, selon un service de garde à temps partiel. Cela signifie que 50 % du temps, aucun pompier n'était présent en caserne, étant plutôt de garde sur appel.

Les services offerts depuis les casernes de Blainville sont donc accessibles dès à présent aux citoyens de Rosemère, et cela pour tous les aspects relatifs à la sécurité incendie : intervention en cas de sinistre, prévention et éducation du public, inspection, etc.

« Avec cette entente, les Roseméroises et les Rosemérois obtiennent un service à temps complet à un bien meilleur coût. Durant toute la durée de l'entente, les citoyens réaliseront des économies substantielles. Cette décision est prise dans le meilleur intérêt des contribuables, tant sur le plan de la sécurité que sur le plan économique. Il s'agit d'une entente avantageuse pour Rosemère et ses citoyens », a déclaré Madeleine Leduc, mairesse de Rosemère.

Pendant les 20 prochaines années, les Rosemérois économiseront quelque 30 millions de dollars. En effet, la contribution financière de Rosemère sera de l'ordre de 525 500 \$ en 2016, de 675 250 \$ en 2017 et de 798 775 \$ en 2018. À partir de 2019 et jusqu'à la fin de l'entente, la contribution financière de la Ville correspondra à celle de l'année précédente, majorée de 3,5 %. Rappelons que le budget 2016 d'exploitation du Service sécurité incendie de Rosemère était évalué à environ 2,1 millions de dollars.

#### **Fermeture du Service de sécurité incendie**

Avec la signature de cette entente avec Blainville, la Ville de Rosemère met fin immédiatement aux activités du Service de sécurité incendie. Des modalités de cessation d'emploi sont prévues pour l'ensemble des pompiers. « Ce n'est pas avec gaité de cœur que nous avons pris cette décision. Je tiens à remercier et à saluer le travail de tous les pompiers qui ont assuré la sécurité des Roseméroises et des Rosemérois au fil des ans. Cette difficile décision s'imposait, Rosemère n'ayant plus les moyens financiers d'avoir son propre service de sécurité incendie », a affirmé la mairesse de Rosemère.

Cette mesure fait écho à l'analyse effectuée en 2015 par le comité de travail stratégique mis sur pied par la Ville afin d'examiner les coûts et la performance de tous les services municipaux dans une perspective d'optimisation budgétaire. Ce comité de travail avait été annoncé dans le discours sur le budget 2015.

- 30 -

Source : Ville de Rosemère  
Renseignements : Daniel Grenier  
Directeur des communications, des affaires publiques  
et des relations avec les citoyens  
Tél. : 450 621-3500, poste 1243 ou 514-917-3507  
Courriel : [dgrenier@ville.rosemere.qc.ca](mailto:dgrenier@ville.rosemere.qc.ca)